



COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 juin 2026

18H30 L'ORANGERIE

Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2026.

Rapporteur Jacques Demanse

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner ses délégués et leurs suppléants appelés à constituer le collège électoral chargé de l'élection des sénateurs ;

Constitution du bureau électoral

Conformément au **Code électoral**, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant. Il comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents, ainsi qu'un secrétaire désigné par le conseil municipal.

Le bureau électoral a été constitué comme suit :

- **Président** : M. Jacques DEMANSE, Maire ;
- **Secrétaire** : Mme Arjola GRIZHJA ;
-
- **Les deux conseillers municipaux les plus âgés présents** :
 - Mme Martine BOUCHE ;
 - Mme Nadine BOURGUES ;
- **Les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents** :
 - Mme Charlène BERDOYES ;
 - M. Thibault BACCHERINI.

Déroulement du scrutin

Le Président a rappelé l'objet de la réunion et a invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Une seule liste de candidats a été déposée.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **17**
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : **0**
- Nombre de suffrages exprimés : **17**
- Majorité absolue : **10**

La liste unique présentée a obtenu **17 voix**.

Résultats de l'élection

Sont proclamés élus en qualité de **délégués titulaires** :

- Mme VASELLI Marie-Pierre
- M. DEMANSE Jacques
- Mme MARIN Michèle
- M. BACCHERINI Thibault
- Mme BOUCHE Martine

Sont proclamés élus en qualité de **délégués suppléants** :

- Mme CHAUPIN MOLTO Valérie
- M. ARENE Steeven
- Mme BOURGUES Nadine

Après avoir procédé à l'élection des délégués et de leurs suppléants conformément aux dispositions du Code électoral ;

Prend acte des résultats du scrutin ;

Proclame élus les délégués titulaires et suppléants susnommés pour représenter la commune au sein du collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs du département du Gard ;

Charge Monsieur le Maire de transmettre le procès-verbal et les résultats de l'élection à Monsieur le Préfet du Gard conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune.

L'avis du conseil est sollicité

Unanimité